Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

CONSULAT GENERAL DE FRANCE A ABIDJAN
COTE D'IVOIRE

SERVICE DE L'ACTION SOCIALE
Rédacteur : Boris de La BADONNIERE

Le 22 novembre 2019

CONSEIL CONSULAIRE POUR LA PROTECTION ET L'ACTION SOCIALE

PROCÈS VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL CONSULAIRE
POUR LA PROTECTION ET L'ACTION SOCIALE D'ABIDJAN
- 20 novembre 2019 -

I - Composition du conseil consulaire pour la protection et l'action sociale :

Présents ***:***

- **M. Didier GAILLOT,** Consul Adjoint, Chef de chancellerie, Président du CCPAS d'Abidjan.
- **Mme Catherine RECHENMANN**, Conseiller consulaire.
- **Mme Yvonne TRAH-BI,** Conseiller consulaire et Présidente de l'AFBCI.
- **Mme Marine ANDOH-ALLE,** représentante de l'association « Français du Monde – A.D.F.E. ».
- **M. Charles LATH,** représentant de l'association « UFE-CI ».
- **Docteur Rodrigue VANIE,** Médecin-conseil de l'ambassade de France.
- **Docteur Ghassam FAKHREDDINE** Médecin référent de l'ambassade de France.
- **M. Boris DUPUY DE LA BADONNIERE,** responsable du service des affaires sociales.
- **Mme Roselyne LAFON**, agent du service des affaires sociales.
- **Mme Eve NLEMBE,** agent du service des affaires sociales.

Absents excusés ***:***

- **M. Laurent SOUQUIERE**, Consul général de France.
- **M. Jean-Luc RUELLE,** Conseiller consulaire.
- **M. André DUCLOS**, Conseiller consulaire.

2 - Ordre du jour :

✓ Bilan 2019 : suppression d'allocations (départs, décès, décisions, aides sociales à l'enfance en détresse) ;

✓ Proposition 2020 concernant le taux des diverses allocations et le coût de la vie. Proposition de maintenir le taux de base à 510 euros (suite à sa réévaluation en 2017).

- ✓ Examen des demandes de renouvellement des diverses allocations par catégorie ;
- ✓ Examen des nouvelles demandes d'allocations par catégorie ;
- ✓ Point d'information sur l'activité de l'Association Française de Bienfaisance en Côte d'Ivoire (AFBCI) et perspectives en matière de subvention pour 2021 ;
- ✓ Examen de demandes d'aides ponctuelles ;
- ✓ Examen des demandes de catégorie aidée de la Caisse des Français de l'étranger ;
- ✓ Questions diverses.

Déroulement de la réunion du conseil consulaire :

Le Consul Adjoint, Chef de chancellerie, Président du CCPAS d'Abidjan, ouvre la séance à 14 h 30.

Le Président du Conseil consulaire propose de poursuivre l'ordre du jour qui a été convenu.

1- Compte rendu de l'activité de l'exercice 2019 :

3 décès, 3 départs définitifs en France sont intervenus en cours d'année. Une demande n'a pas été renouvelée pour préparer l'année 2020.
Compte tenu de leur situation sociale d'une extrême précarité, 2 demandes d'allocation de solidarité et une allocation enfant handicapé ont été intégrés au budget 2019 en cours d'année.

2- Cadrage des travaux - proposition concernant le taux de l'allocation de base :

Les membres du CCPAS étudient les données de référence de l'enquête sur le coût de la vie qui doivent servir de base à la fixation du barème pour 2020. Le coût de la vie en Côte d'Ivoire a progressé de 0,3% entre septembre 2018 et septembre 2019, contre 0,4 % l'année passée.
Le FMI table sur une inflation en fin de période pour l'année 2020 à 2%.
Le taux de base ayant été réévalué en 2017 (soit une augmentation de moins de 1% faisant passer le taux de base de 505 à 510 euros par mois) il apparait nécessaire de le maintenir pour cet exercice.

3- Examen des demandes de renouvellement des allocations :

Les bénéficiaires d'allocations de solidarité ou d'adulte handicapé ou d'enfant handicapé ont tous fait l'objet d'une évaluation sociale individuelle réalisée entre les mois de juin et octobre 2019.

Le service des affaires sociales a procédé aux enquêtes nécessaires en utilisant un questionnaire individuel que chaque allocataire devait remplir afin de déclarer sa situation personnelle, ses ressources, son patrimoine immobilier, les éléments de son train de vie et déclarer sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

Le service des affaires sociales s'est attaché à évaluer la possibilité pour les ascendants et descendants des allocataires d'aider financièrement leurs parents comme le prévoit le principe de l'obligation alimentaire.

4- Nouvelles demandes d'allocations :

Trois nouvelles demandes d'allocations de solidarité et six demandes d'allocation enfant handicapé ont fait l'objet d'une étude approfondie.

5 – Point d'information sur l'activité de l'association française de bienfaisance de Côte d'Ivoire

La présidente de l'association fait le bilan de l'année 2019 en indiquant qu'à la mi-novembre 2019, 92 personnes ou familles ont été secourues par l'AFBCI, ces aides se répartissent comme suit :

- 70 secours occasionnels afin d'aider au paiement de loyers, de cautions lors d'un déménagement, 3 détenus ont bénéficié d'une assistance et 10 séniors ont été soutenus suite à la suspension de leur retraite.
- 17 aides à l'enfance,
- 5 prêts dont 1 remboursé en totalité et 4 en cours de remboursement,
- 5 prises en charge de frais médicaux dont 2 pour des personnes âgées,

6. Secours occasionnels / aides exceptionnelles

Le service social a constaté une réelle augmentation des demandes de Français résidants et de Français de passage particulièrement exposés. Déjà fragiles socialement et parfois médicalement, leur situation se détériore rapidement et aucune solution n'existe pour eux localement. Les secours occasionnels traités financièrement sont principalement des participations aux frais médicaux (hospitalisation d'urgence), aide à l'enfance, frais d'obsèques et retard dans le paiement des loyers.

Le service social soumet au CCPAS la liste des bénéficiaires de secours occasionnels :
74 secours occasionnels ont été attribués cette année (78 l'année passée).

7 – Dossier de troisième catégorie aidée de la CFE

Dans le cadre du contrôle de situation trisannuel des bénéficiaires de la catégorie aidée de la CFE, le service social a traité 33 dossiers.

Concernant les premières demandes, 12 dossiers ont été instruits.

8 – Questions diverses

Le Président souhaite rappeler le devoir de confidentialité qui régit le conseil consulaire. Il remercie vivement, au nom du consulat général, le Dr VANIE et le Dr FAKHREDDINE, médecins conseils de l'ambassade pour leur implication, l'aide apportée, leur professionnalisme et leur disponibilité constante au service de la communauté française de Côte d'Ivoire.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président du CCPAS déclare la réunion close à 16h15.